

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cousances-les-Forges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. THIRION Francis, Maire.

Présents : M. THIRION Francis, Maire ; Mrs, Mmes VIOT Loetitia, DUPONT Régis, VARNIER Marie-Paule, JAMAR Thérèse, GONTIER Xavier, DEGOUVE Christiane, PREVOT Francis, BREUX Lionel, GIRARDIN Perrine, MASSON Sébastien, GAILLET Gaëlle

Procurations : Mme LORIN Bernadette donne procuration à M. DUPONT Régis

Mme JACAMANT Audrey donne procuration à Mme VIOT Loetitia

Absents excusés : Mme MANZONI Marie-Thérèse et M. LEBEL Cédric

Mme VIOT Loetitia a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

2025-022 : Aménagements paysagers et urbanistiques,  
2025-023 : Bâtiment technique : maître d'œuvre,  
2025-024 : Transfert de voirie : lotissement du Clos du Girardin,  
2025-025 : Local 5 rue du Château,  
2025-026 : Subventions aux associations 2025,  
2025-027 : Subvention à l'ADMR,  
Questions diverses

**1. COMMANDE PUBLIQUE****2025-010 : TRAVAUX SALLE COUSANCELLES**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'effectuer les travaux d'aménagements paysager et urbanistique suivant les devis présentés par la société EUROVIA de Saint-Dizier : délaissé allée des Pommiers 35.000 € HT soit 42.000 € TTC, second délaissé rue du 25 février 1965 pour 27.200 € HT soit 32.640 € TTC ; accepte l'aménagement du chemin de Bezerne (partie descendante avec création d'un escalier) pour un montant de 43.200 € HT soit 51.840 € TTC et accepte d'aménager la place de Cousances par la mise en place d'une fontaine suivant les devis suivants : société SIMCO d'Ancerville 5.888 € HT soit 7.065,60 € TTC et la société EUROVIA de Saint-Dizier 5.600 € HT soit 6.720 € TTC.

Il précise que le montant total des travaux d'aménagement paysager et urbanistique est de 116.888 € HT soit 140.265,60 € TTC ; approuve le plan de financement suivant : Total des dépenses en HT : 116.888 € - Subvention GIP (80%) : 93.510,40 € - Autofinancement : 23.377,60 €.

Il sollicite le GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 5.01 Aide à l'aménagement urbanistique et paysager des communes ; autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs au dossier et à déposer le dossier de demande de subvention et précise que les crédits seront inscrits au budget 2025 à l'article 2151 « Réseaux de voirie », opération 17 Travaux de voirie.

**1. COMMANDE PUBLIC****2025-023 : BÂTIMENT TECHNIQUE : MAÎTRE D'OEUVRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la construction d'un bâtiment technique ; décide de retenir l'offre du cabinet d'architecture TDA de Charleville-Mézières, représenté par Monsieur Frédéric BONNET.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'architecte, les avenants et tous les documents relatifs au dossier et précise que les crédits seront inscrits au budget à l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours », opération 26 Travaux bâtiments.

Monsieur Francis THIRION, Maire quitte la salle.

### **3. DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **2025-024 : TRANSFERT DE VOIRIE : LOTISSEMENT DU CLOS DU GIRARDIN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert amiable et à titre gratuit des parcelles cadastrées ZB n°316-367-368 constituant la voirie et les équipements qui s'y rattachent du lotissement du Clos du Girardin, propriété de Monsieur Francis THIRION, à la commune ; décide que les parcelles sont intégrées dans le domaine public communal.

Il ajoute au tableau de classement des voies communales le lotissement du Clos du Girardin pour une longueur de 350m linéaire, Et précise qu'après cette intégration, la longueur des voies communales dans le domaine public de la commune s'élèvera à 11.995m linéaire,

Il accepte le transfert amiable et à titre gratuit de la parcelle cadastrée ZB n°374 constituant le bassin de rétention du lotissement du Clos du Girardin, propriété de Monsieur Francis THIRION, à la commune et précise que la parcelle cadastrée ZB n°374 sera intégrée au domaine privé de la commune. Il précise que les frais de notaire et les autres frais éventuels sont à la charge de la commune. Il charge Monsieur Régis DUPONT d'effectuer les démarches nécessaires pour le transfert des parcelles et pour toutes les autres démarches concernant le dossier ; autorise Monsieur Régis DUPONT, adjoint au maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs au dossier et précise que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Retour de Monsieur Francis THIRION, Maire.

### **3. DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **2025-025 : LOCAL 5 RUE DU CHÂTEAU**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'installation d'une Maison d'Assistants Maternelles dans le logement communal situé au 5 rue du Château en cas d'accord du centre de la Protection maternelle Infantile ; accepte la transformation du logement communal en local professionnel ; accepte de louer le local situé au 5 rue du Château à Madame Charlène MARCILLY ou à son association.

Il fixe le loyer mensuel du local à la somme de 300 € (trois cent euros), sans les charges, payable à terme à échoir au comptable du Service de Gestion Comptable ; décide que le loyer sera révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail de location, en fonction de la variation de l'indice de l'INSEE. L'indice initial retenu sera le dernier indice publié le jour de la prise d'effet du bail. Il autorise Monsieur le Maire à rédiger et à signer le bail de location, les avenants et tous les documents relatifs à cette location.

### **7. FINANCES LOCALES**

#### **2025-26 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour l'année 2025 de la façon suivante, pour un montant total de 6.160,00 € : Amicale des Sapeurs-Pompiers 2.000 € - Association Sports et Loisirs 1.560 € (Badminton : 400 € - Peinture cousanc'art : 300 € - Futsal 100 € - Pétanque 500 € - Jeux de société 100 €, Marche des cocottes 160 €) - Société de pêche « La Saumonée » 300 € - ACCA 300 € - AAEL 1.000 € - Souvenir Français 200 € - Un nouvel horizon 55 800 €.

Il précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2025 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

### **7. FINANCES LOCALES**

#### **2025-027 : SUBVENTION A L'ADMR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention à l'ADMR d'Ancerville pour l'année 2025 d'un montant de 800 € et précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2025 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes des Portes de Meuse (CODECOM) mène une réflexion sur le devenir des écoles, la gestion du fonctionnement est compliquée et les incivilités. Devant l'école maternelle, l'installation des barrières provisoires pour une voie donne satisfaction aux enseignants. Mais les parents ont déplacé le problème de chaque côté des barrières. La CODECOM réfléchit pour regrouper les deux écoles et les deux cantines/garderies à l'arrière de l'école élémentaire avec un accès par la rue de l'Abattoir. Mais la rue n'est pas large et le terrain est en zone N du PLUI. Donc, il faut mener une réflexion. Si la commune récupère l'école maternelle, la commune pourrait y faire une pépinière d'entreprises.
- Monsieur le Maire relate son rendez-vous avec La Poste : les boîtes jaunes ne sont plus rentables, c'est une pour 1.000 habitants. La Poste va supprimer d'ici la fin de l'année deux boîtes, les moins utilisées : celle place de Cousancelles (ancienne mairie de Cousancelles) et celle rue du Moulin (local croix rouge). La Poste a réorganisé le tri : pour les communes ayant le code postal « 55170 », le courrier est trié à Bar au lieu de Tréveray. Pas de facteur attiré et la distribution ne se fait pas tous les jours.
- Monsieur le Maire informe que pour la première année le budget de la CODECOM des ordures ménagères est bénéficiaire.

- Monsieur BREUX Lionel signale que les enfants récupèrent les ballons en enjambant le city stade, c'est dangereux. Le portail a été fermé à clé car les jeunes jouent au ballon contre les murs et les volets de la mairie.
- Monsieur PREVOT Francis demande ou en est l'installation du dentiste. Monsieur DUPONT Régis informe que le dentiste a eu des soucis de santé, il faut l'accord de l'ARS. Donc son installation pourrait être décalé d'un mois.
- Monsieur PREVOT Francis signale que la pharmacie de Dammarie sur Saulx est fermée. Qu'il devrait fournir les médicaments à la MARPA de Dammarie. La pharmacie d'Eurville est reprise par 2 pharmaciens. Que sa pharmacie est toujours à vendre mais qu'il n'a pas d'offre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Madame Loetitia VIOT  
Secrétaire

Monsieur Francis THIRION  
Maire